

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2008**

**Délibération
n° 2008.10.101.B**

**Réseau informatisé
de lecture publique –
Lot 4 « Location de
lignes » : avenant n°2**

LE VINGT TROIS OCTOBRE DEUX MILLE HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 octobre 2008**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND

Excusé(s) représenté(s) :

RESSOURCES HUMAINES / SYSTÈMES
D'INFORMATION

Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

**RESEAU INFORMATISE DE LECTURE PUBLIQUE – LOT 4 « LOCATION DE LIGNES » :
AVENANT N°2**

Par délibération n°34 du 2 février 2006, le conseil communautaire a autorisé le lancement de la procédure de marché relative à la location des lignes et équipements nécessaires à la mise en réseau des bibliothèques du réseau de lecture publique (6 lots).

La commission d'appel d'offres du 26 avril 2006 a attribué le lot « Location de lignes » à la société France Télécom.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec les fourchettes annuelles suivantes :

- Minimum : 36 000 € HT
- Maximum : 144 000 € HT

Par délibération n°281 du 28 septembre 2006, le conseil communautaire a approuvé la passation d'un avenant n°1 afin d'ajouter des prix au bordereau de prix unitaires.

Dans la mesure où de nombreux services sont rendus par le biais du site internet, une coupure d'activité de ce site n'est pas envisageable. Cet accès nécessite donc un lien de secours, en cas de coupure du lien principal.

Il convient donc d'ajouter les prix correspondants au bordereau de prix unitaires. Les tarifs sont ceux d'un abonnement à une ligne de secours.

La ligne à ajouter est la suivante :

« Abonnement numéris accès de base, coût mensuel unitaire : 34,60 € HT »

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines et systèmes d'information du 17 octobre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°2 au lot n°4 « Location des lignes et équipements nécessaires à la mise en réseau des bibliothèques du réseau de lecture publique » du marché confié à la société France TELECOM, ayant pour objet l'ajout de prix complémentaire au bordereau des prix unitaires.

L'avenant n'entraîne aucune incidence financière, les montants minimum et maximum restant inchangés.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 novembre 2008	<u>Affiché le :</u> 12 novembre 2008